PROCÈS-VERBAL

Et description de la Cérémonie funèbre qui a eu lieu à Jacmel, le 29 Floréal, An quatrième de la République française, une et indivisible, à l'occasion de la mort d'Étienne POLVEREL, ex-commissaire civil de Saint-Domingue.

LA nouvelle de la mort d'Étienne Polverel, ex-commissaire civil à Saint-Domingue, répandit l'affliction sur tous ses habitans républicains; ceux du département de l'Ouest de cette île, crurent qu'il était de leur devoir de donner à sa mémoire un témoignage authentique de leur reconnaissance pour le bien que ce vertueux philantrope avait fait pendant son séjour dans cette Colonie, et par un acte auguste et solennel en sa faveur, repousser la calomnie qui avait essayé de flétrir, aux yeux de la France, la réputation de cet illustre philosophe. A cet effet, aussitôt qu'il ne fut plus permis de douter de la réalité de la mort de ce grand homme, un service funèbre fut arrêté, mais retardé par diverses circonstances jusqu'au 29 Floréal, où il eut lieu, à Jacmel, chef lieu provisoire du département de l'Ouest.

Ce jour, au lever du soleil, les pavillons des forts furent hissés à demi-mât, enseigne de deuil; aussitôt, à l'imitation des forts, les bâtimens français, et ceux des diverses nations étrangères, mouillés dans le port, arborerent leurs pavillons de la même manière.

Un catafalque avait été dressé sur la place principale, entre l'autel de la patrie et l'arbre de la liberté; le catafalque, tendu de noir, était chargé sur les quatre faces d'étoiles sans nombre, avec des caractères qui formaient les phrases suivantes :

A l'Orient. *Liberté, égalité, sureté, propriété; que tous les signes de l'esclavage disparaissent.*

Et au bas, sur le marchepied, étaient matériellement des colliers et des chaînes brisés.

A l'Occident, on lisait : *Que cet arbre que j'ai planté soit toujours le signe vivant de la liberté.*

Peuple, souviens-toi que sans le travail il n'est point de bonheur.

Et au bas, sur le marchepied, étaient matériellement divers instrumens aratoires.

Au Midi. *On m'accuse d'avoir brisé les fers de l'esclavage; oh ciel! les sages le désiraient, la République le voulait, la nature entière le commandait.*

On m'accuse d'avoir envahi des trésors, je meurs indigent, aucun remord n'empoisonne ma dernière heure; j'abandonne mes calomniateurs au jugement de la postérité.

PJCB

Au Septentrion, étaient ces phrases : *Génie bienfaisant de la révolution, exauce mon dernier voeu, étends tes faveurs jusqu'à Saint-Domimgue; tous ceux qui le conservent à la République y sont libres, égaux et frères; qu'un rayon de ta divine lumière cimente éternellement leur union, afin qu'ils puissent purger cette terre de tous les esclaves des pygmées courronnés. Vive la République..... Je meurs.*

Le bout était parsemé de larmes en ordre symétrique, d'ossemens et de têtes de mort.

Le catafalque était recouvert d'un drap mortuaire avec les attributs maçonniques, et des larmes en nombre mystérieux, formant, par les caractères qu'elles renfermaient, d'un côté, ces mots, sous le compas: *Vis libre ou meurs;* et de l'autre, sous le niveau : *Obéis à la loi.*

En avant, à quelques pas du catafalque, était élevée une pyramide de marbre peint, au sommet de laquelle était une urne.

Sur les quatre faces de la pyramide, étaient quatre médaillons encadrés dans une couronne de feuilles de chêne, dans l'un était peint un bonnet de liberté, et sur son exergue : *Droits de l'homme;* dans l'autre, une balance, et sur son revers : *Loi du 4 Avril.*

Quatre boulets de bronze soutenaient la pyramide et reposaient sur un piédestal; sur chacun des côtés duquel était gravée cette inscription : *A Polverel, Saint-Domingue reconnaissant.*

Un second piédestal, au-dessus du premier, portait quatre bas-reliefs; le premier représentait l'arrivée, à Saint-Domingue, des trois commissaires civils, Polverel, Sonthonax et Ailhaud; l'on voyait une partie de l'île de Saint-Domingue, une ville en feu, et le temple du préjugé; dans cette partie le ciel couvert d'épais nuages, la foudre éclatant de toutes parts; sur la tête d'un rocher bordant la mer, étaient représentés deux personnages, un rouge et un noir, levant les mains au ciel à la vue d'un vaisseau faisant route vers la terre; l'homme noir, nu et chargé de chaînes; à l'opposé du tableau, le vaisseau, toutes voiles dehors, voguant sur une mer tranquille et sous un ciel serein, portait le cap sur Saint-Domingue et paraissait prêt d'arriver; à son mât de misaine l'on voyait une balance, le pavillon républicain flottait à son grand mât; au mât d'artimon un pavillon au bonnet de liberté, et le pavillon de 1792 arboré à la poupe.

Le deuxième bas-relief était une allégorie des opérations des commissaires civils à Saint-Domingue, et des événemens qui y eurent lieu pendant leur séjour.

Les commissaires étaient représentés s'avançant vers la campagne, portant une balance, une pique surmontée d'un bonnet de liberté et le contrat social; un groupe d'africains, descendant d'une habitation, venait à leur rencontre, un autre groupe d'hommes de couleur se rendait d'un autre côté auprès d'eux; on voyait au sommet du morne un soleil levant; au bas, dans le fond du tableau, paraissait un vieux colon blanc, l'épée au côté et la croix de Saint-Louis à la boutonnière, mettre le feu à une pièce de cannes à sucre; dans l'éloignement on voyait

un vaisseau anglais doublant une pointe de l'île, dominée par un fort qui amenait le pavillon républicain.

Le troisième bas-relief représentait la convention nationale, présidée par Robespierre, derrière lequel était élevée une guillotine; deux personnages aux oreilles et queue d'âne, la tête coiffée de serpens, étaient à la barre de la convention, tenant un masque d'une main et de l'autre une légende portant ces mots : *Nous demandons la mise hors de la loi de Polverel et Sonthonax* ; sur la table des secrétaires on lisait : *Dénonciation de Polverel et Sonthonax.*

Le quatrième bas-relief était une allégorie du dernier jugement de la convention nationale sur l'affaire des Colonies; la calomnie, sous la forme d'une hydre à dix têtes, emblême des dix dénonciateurs de Polverel et Sonthonax, dans les débats entre les accusateurs et les accusés, obscurcit l'athmosphère de son souffle empoisonné; la vérité repousse vers le monstre la fumée qu'il exhale par les rayons de lumière qui partent d'une glace qu'elle tient dans sa main.

Le piédestal qui portait ces bas-reliefs, reposait sur un autel de verdure entouré d'acacia; en avant de l'obélisque flottait à demi-mât le pavillon républicain; une compagnie de grenadiers gardait le catafalque.

A la disparution de l'astre, un convoi, formé par la réunion des députations de tous les corps, est parti du fort de l'égalité et s'est porté à la maison commune, d'où, après avoir pris la municipalité, il s'est rendu au Champ de Mars, où la troupe sous les armes, l'état-major et le général de brigade, employé dans le département de l'Ouest, l'attendait; un premier coup de canon a été tiré à l'instant où le convoi s'est mis en marche dans l'ordre suivant : les troupes de la garnison formant la haie, composée des gardes nationales de Jacmel, des dragons volontaires des mornes, du 15e, 48e et 106e régimens, du 2e bataillon de la Charente, Pas-de Calais, Morbihan, du 1er bataillon de la légion, artillerie, cavalerie, infanterie de l'égalité, de la gendarmerie à pied, une pièce de campagne à la tête de chaque colonne, au centre les députations dans tous les grades des différens corps de troupe susnommés, des invalides de la légion, des cultivateurs, des ouvriers, du commerce de la marine française, de la marine et commerce étrangers, des officiers de santé, des habitans et garnison de Baynet et des Cayes-Jacmel, des francs-maçons, des officiers de la sénéchaussée, amirauté, des officiers de l'administation, de l'état-major de l'armée, de trois jeunes filles et trois jeunes garçons blancs, rouges et noirs, portant une couronne de feuilles de chêne et des corbeilles de fleurs; venait ensuite le général de brigade et la municipalité de Jacmel, avec une députation de celle de Baynet, fermaient le cortége, suivi d'une foule de peuple. Le convoi s'est ainsi rendu, à pas lents et dans le plus morne silence, sur la place où devait avoir lieu la cérémonie, éclairé de cent flambeaux que portaient autant d'africains, un concours immense de personnes de tout état, de tout âge et de tout sexe, s'y trouvait rassemblé.

La troupe a formé un bataillon carré autour de la place ; le général et la municipalité sont montés sur l'autel de la patrie, entourés de la députation ; les trois jeunes filles et les trois jeunes garçons, placés aux deux côtés du catafalque, se sont avancés vers l'autel de la patrie, ont offert les fleurs à la municipalité, et le jeune africain a présenté la couronne civique au général de brigade, en lui disant : *Général, nous te prions de poser pour nous cette couronne sur la tête de Polverel ;* le général ayant pris la couronne, l'a posée sur le catafalque, tandis que la municipalité et les enfans jetaient des fleurs autour, et au même instant un second coup de canon a scellé cet hommage.

Un orateur (1) a prononcé le discours suivant :

« Une nouvelle affligeante a répandu sur ces contrées la consternation et le deuil..... Un grand motif de douleur fait aujourd'hui couler nos larmes..... Saint-Domingue a perdu l'ami le plus ardent de sa prospérité, et ses habitans patriotes, le plus zélé défenseur de leurs droits et le plus chaud partisant de leur bonheur.

Il faudrait une plume plus éloquente que la nôtre, pour retracer avec dignité à vos yeux les vertus de ce nouveau Solon; mais le sentiment de reconnaissance, gravé dans le cœur de tous ceux qui furent, à Saint-Domingue, les temoins de ses travaux et le sujet de ses sollicitudes, suppléera sans doute aux moyens qui nous manquent, pour faire l'éloge mérité de ce grand homme ; eh ! quel hommage plus flatteur peut être rendu à la mémoire de Polverel, que le spectacle attendrissant de la douleur générale que l'on voit peinte en ce moment sur tous les visages ; c'est le tableau le plus expressif de notre reconnaissance et l'encens le plus pur que nous puissions brûler à l'honneur de ses mânes ; chacun des traits qui ont illustré ce héros de l'humanité sont profondément gravés dans nos cœurs, et l'éloge funèbre de l'apôtre de la liberté et de l'égalité, à Saint-Domingue, est dans la bouche de tous les républicains qui l'habitent.

En vain la calomnie essaya-t-elle de ternir, aux yeux de l'Europe trompée, la réputation et la gloire des deux célèbres philosophes qui, sur la terre de l'oppression et au milieu des poignards, eurent la noble audace de proférer les mots sacrés de liberté et d'égalité, et de briser les fers de l'esclavage rivés par plusieurs siècles de barbarie, d'égoïsme et de préjugé, et par le système affreux de la politique intéressée des nations ; alors que les ennemis de la France et les cannibales de ses Colonies employaient le mensonge et la perfidie pour faire tomber le glaive que leur trame infernale avait suspendu sur la tête des bienfaiteurs de l'humanité, alors même les républicains français gravaient ici leurs noms chéris dans les fastes de Saint-Domingue ; et si, contre leur attente, le crime eût prévalu sur la vertu et l'innocence, les autels que nous aurions élevés à ces victimes de l'erreur et de la haine implacable des monstres altérés du sang des patriotes, n'eussent été que les plus faibles signes de notre indignation ; mais la vérité a

(1) Le citoyen Reydelmas.

confondu la calomnie, et la France éclairée a su distinguer les vrais amis de la révolution ; elle a sans doute proscrit de son sein ces infames conjurés de la ruine de ses possessions d'outre-mer, et par de sages précautions, les éloignera pour toujours d'une terre qu'ils ne manqueraient pas de rendre une seconde fois le théâtre de leurs fureurs et de la guerre civile, le foyer de leurs complots liberticides, et de leurs projets constans de scission avec la métropole.

Que les habitans de ce nouveau sol de la liberté, arrachés à l'égoïsme et à l'esclavage, par le courage infatigable du philantrope que la mort vient de nous enlever, ne craignent plus le retour des fléaux destructeurs que les enfans de la discorde avaient dessein de répandre encore une fois sur ces plages ; le jugement de la France et ses nouvelles dispositions, en notre faveur, nous assurent le maintien du bonheur dont ses envoyés avaient jeté les premières semences ; déjà le précurseur de la nouvelle délégation qui nous est destinée, par l'heureuse distinction de son mérite et le choix de ses collégues, nous annonce le terme prochain de nos calamités et de nos inquiétudes, et devient le gage certain de la félicité dont nous allons jouir. Pourquoi faut-il que dans ces jours d'allégresse, nous ayons à pleurer la mort du génie bienfaisant dont le destin trop cruel devait prolonger l'existence pour le bonheur de la philosophie et de l'humanité ».

Un second orateur (1) a prononcé cet autre discours :

« Citoyens, vous le savez, la mort vient de nous enlever le commissaire civil Polverel ; c'est à Paris, le 17e jour de Germinal de l'an 3e, que ce grand homme, victime d'une maladie cruelle qu'il avait contractée à Saint-Domingue, a terminé sa glorieuse, mais bien pénible carrière ; en te perdant nous avons perdu un de nos plus fermes appuis, notre protecteur, notre liberateur, notre père.

Assemblés ici pour honorer sa mémoire, que n'avons-nous les talens nécessaires pour retracer dignement les grandes choses qu'il a faites, les traits principaux de sa vie politique, ce serait le monument le plus glorieux qu'il fût possible de lui ériger ; malheureusement cette tâche est infiniment au-dessus de nos forces, nous n'aurons pas la téméraire présomption de l'entreprendre ; bornons-nous, mes chers camarades, à lui offrir, dans la sincérité de nos cœurs, l'hommage de notre douleur, de notre reconnaissance sans bornes.

Polverel ! du haut du séjour de la gloire immortelle, où les vertus t'ont élevé, abaisse un instant tes regard sur nous ; contemple notre affliction, notre consternation profonde, prête un instant l'oreille à nos accens douleureux.

Quelles obligations ne t'avons nous pas ! quels services ne nous as tu pas rendus !

Des hommes bouffis d'orgueil, vivant d'abus, dévorant la substance des malheureux, opprimaient le peuple de Saint-Domingue ; il n'est point de machination perverse qu'ils ne tramassent, point de crimes

(1) Le citoyen Bonard aîné.

horribles qu'ils ne commissent pour nous priver des heureux effets de l'immortelle révolution de notre mère-patrie ; tu parus, et ces monstres s'enfuirent ou furent expulsés.

Nous gémissions dans l'humiliation et dans l'opprobre, sous le joug d'un préjugé barbare ; tu parus, et nous sortîmes de l'abaissement.

Un esclavage horrible appesentissait sur nous sa verge de fer ; tu parus, et nous fûmes libres.

Les philosophes les plus humains, trompés par les calomnies répandues sur la moralité des africains, n'avaient osé conseiller en leur faveur qu'un affranchissement graduel et lent ; tu vins, tu vis ces hommes malheureux, tu jugeas que leur bonté égalait leur malheur, tu leur donnas subitement une liberté dont ils n'abusent pas, et la France, détrompée par toi, a proscrit irrévocablement un fléau qui existerait peut-être encore à jamais, s'il n'eût été foudroyé par ton courage philantropique.

Cet arbre vénéneux avait son tronc à Saint-Domingue, il étendait ses branches nombreuses sur l'archipel des Antilles, en le coupant à sa racine, tu l'as anéanti pour jamais ; en plusieurs lieux ses rameaux déjà desséchés, n'opposaient plus aucun obstacle à l'action bienfaisante des rayons de la liberté ; bientôt cet astre régénérateur reprendra sa douce influence sur toute la surface de ce brillant hémisphère.

Et c'est à toi que les Antilles seront redevables de cette grande révolution.

Les serpens de l'envie se sont efforcés vainement de ternir l'éclat de tes hauts faits, tu les as terrassés et foulés aux pieds ; pourquoi faut-il que tu n'ayes pas assez vécu pour venir, avec ton digne collégue, jouir parmi nous de la récompense de tes travaux?

Grâces éternelles te soient rendues, ô bienfaiteur de l'humanité ! que ton nom, transmis d'âge en âge, rappelle à nos derniers neveux les biens inapréciables qu'ont reçu de toi leurs ancêtres ; qu'à notre exemple, ils ne le prononcent qu'avec transport, qu'avec respect, qu'avec vénération.

O Polverel ! tu vivras dans nos cœurs tant que le sang coulera dans nos veines ; tu vivras dans le cœur de notre postérité la plus reculée ; tant qu'il restera de nous un seul rejetton sur la terre, et lorsque quelque burin habile aura gravé le tableau de tes actions dans les fastes immortels de l'histoire, tous les amis de l'humanité s'écrieront à l'envi, sur toute la face du globe, vive à jamais la mémoire de Polverel » !

Au dernier membre du discours, l'orateur ému par sa sensibilité n'a pu le terminer, un autre l'a remplacé et en a continué la lecture.

Après un intervalle de quelques minutes, pendant lequel on appercevait sur toutes les figures le sentiment de la douleur profonde qui affectait tous les cœurs, le premier orateur a entonné un hymne patriotique adapté à la circonstance, et le refrain a été répété en cœur par tous les spectateurs ; un troisième coup de canon a terminé cette cérémonie funèbre et vraiment auguste, aux cris mille fois répétés de vive la République, vive la Liberté, vive l'Égalité !

Après la cérémonie les troupes ont défilé autour du catafalque, et se sont retirées dans leurs casernes respectives.

Il s'est aussitôt formé plusieurs groupes d'africains des deux sexes, autour du catafalque, qui, au son des instrumens lugubres de leur pays natal, ont dansé pendant toute la nuit.

Et de tout ce dessus a été dressé le présent procès-verbal, signé d'un grand nombre de personnes présentes à la cérémonie, pour être déposé en la maison commune de cette ville.

A Jacmel, le premier Prairial, an quatrième de la République française, une et indivisible; ainsi signé à la minute, Bauvais, Pasquet, Reydelmas, Birot, Domergue jeune, Demun, Sibert, Didier, D. T. Paris, Ballet, Marion, Desrivieres, Chanlatte aîné, officier municipal du Port-Républicain; Constantin, juré; Desvallons, Gautier, Caneaux, Maugé, Alliesse, Dormenou, Duperroir, officier de santé de la légion; Petiniaud, Leroy, procureur de la commune; Tallavigne aîné, Alix, officier municipal; Arteau, sergent du 15e régiment; Bonard aîné, Oquin, Rieart, commissaire des guerres au département de l'Ouest; Pacôt, lieutenant-colonel au 2e bataillon de la Charente, Marchand, Audat, A. D. Arfy, notable; J. P. Fontaine, Desruelles, Maillet, Lafite, Terreforte; Richard, D'allemand, Capitaine, Driau, et Garnier, notaire.

Pour extrait collationné conforme à la minute déposée au greffe de la municipalité de Jacmel.

DIDIER, secrétaire greffier.

EXTRAIT du Registre des Délibérations de la Commission déléguée, par le Gouvernement français, aux Isles sous le vent.

La commission, vu le procès-verbal de la cérémonie funèbre qui a eu lieu le 29 Floréal, l'an quatrième de la République française, une et indivisible, dans la commune de *Jacmel*, à l'occasion de la mort de *Polverel*, ex-commissaire civil, voulant faire connaître ce témoignage public de reconnaissance des citoyens des Colonies envers l'un de leurs défenseurs, mort pauvre et victime de son dévouement à la cause de la liberté et de l'égalité; arrête qu'il sera imprimé au nombre de trois cens exemplaires; envoyé au ministre de la Marine, à toutes les autorités de la Colonie, et aux journalistes républicains, pour être inséré dans les journaux.

Au Cap, le 17 Prairial, l'an quatrième de la République française, une et indivisible.

Signé, au registre des procès-verbaux, SONTHONAX, président; LEBLANC, GIRAUD, RAIMOND, commissaires; PASCAL, secrétaire général de la commission.

Au Cap, chez P. ROUX, imprimeur de la Commission.

04-38

E794.2
P963e